

Enfin, je m'unis au premier ministre pour exprimer mon appréciation des travaux accomplis par la Commission Beaupré, par le groupe consultatif Clyne et par le comité permanent des comptes publics.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je sais que les traitements des députés représentent un sujet délicat, qu'ils provoquent du malaise et une certaine tension. Je comprends aussi que ces traitements et ces allocations de dépenses n'ayant pas été rajustés depuis huit ans, il y aurait peut-être lieu de les augmenter maintenant. Je tiens, cependant, à ce que personne à la Chambre n'interprète mes paroles comme me faisant paraître meilleur que les autres, mais je ne puis cependant accepter que les traitements des députés soient majorés de 50 p. 100 alors que le gouvernement et la Commission des prix et des revenus informent les travailleurs canadiens qu'ils ne peuvent obtenir une hausse de plus de 6 p. 100 et que le président de cette Commission affirme que toute augmentation de salaire ne devrait pas dépasser 4 ou 5 p. 100. Il est vrai que l'emploi de député est maintenant un emploi à plein temps, que nos heures de travail sont plus longues, et ainsi de suite. Il est également vrai que la majorité des travailleurs du pays doivent se contenter des emplois qu'ils occupent, peu importe si les salaires sont faibles, tandis que les députés ont le choix entre leur poste actuel et quelque autre emploi plus rémunérateur. Une telle comparaison ne me paraît justifiée ni moralement ni dans les faits.

● (2.40 p.m.)

Je sais qu'il existe des différences de revenu entre les députés, que certains sont plus fortunés et d'autres moins, que certains ont plus de personnes à charge et d'autres moins. Je ne blâmerais donc personne d'appuyer cette proposition, mais ces augmentations de 50 p. 100 du traitement et de 33 p. 100 de l'allocation de dépenses sont nettement excessives. Les députés ne peuvent tout simplement pas les accepter au moment où un si grand nombre de nos travailleurs sont sans emploi et où nous déclarons aux ouvriers qu'il y a des limites aux augmentations qu'ils peuvent réclamer.

Je trouve particulièrement douteuse la suggestion d'une rétroactivité de six mois, soit à compter du 1^{er} octobre 1970, et l'idée de prévoir une augmentation annuelle moyenne de 6 p. 100, à compter de 1963. Les cheminots ont négocié tout récemment en exigeant une indemnité de rattrapage. Ils en ont obtenu une, mais très faible, et nous étions au bord de la grève à la suite de l'attitude adoptée par les sociétés de chemins de fer, et en particulier par la société d'État qui doit s'adresser au Parlement pour obtenir des fonds supplémentaires pour verser des augmentations de salaires à ses travailleurs.

Une voix: Et les plombiers, et les électriciens?

M. Lewis: Un député parle des plombiers et des électriciens. Je réponds sans hésitation, exprimant par là mon opinion personnelle, que l'augmentation consentie aux métiers de la construction n'a pas tenu compte du nombre d'habitations dont le pays a besoin, de leur coût et de l'intérêt général de la population, mais cela n'excuse pas les députés de prendre des mesures qui sont socialement injustifiables dans les circonstances actuelles.

Le premier ministre prétend que le gouvernement a tenu compte du rapport Beaupré. A mon avis, il n'en est rien car le rapport Beaupré insiste sur deux facteurs: premièrement, qu'il ne devrait pas y avoir une forte allocation de dépenses sans que des pièces justificatives soient exigées à ce titre et, deuxièmement, qu'il devrait y avoir une grande amélioration des services que nous pouvons fournir à nos commettants et des moyens que nous avons pour travailler. Le gouvernement n'a pas tenu compte de ces deux suggestions, se contentant d'augmenter de \$6,000 à \$8,000 les dépenses ou allocations non imposables pour lesquelles nous ne sommes pas tenus de présenter des pièces justificatives. Il est maintenant loisible aux membres du Parlement ou du Sénat de dépenser cette somme passablement importante sans avoir à en rendre compte.

Comme ailleurs, il existe des divergences d'opinion dans mon parti quant à l'ordre de l'augmentation. Je suis sûr de ne pas me tromper en vous disant que lorsque nous avons discuté de la question il y a quelque temps, tous mes collègues ont unanimement insisté sur le fait que l'augmentation des services et de l'aide que les députés pourraient fournir à leurs électeurs et au pays était bien plus importante que la question de l'augmentation de salaire. On n'a nullement songé à améliorer les moyens d'action des députés, bien qu'il y ait une augmentation des traitements et des allocations de dépenses.

Je savais bien, lorsque j'ai pris la parole, que je serais accueilli par des railleries et des quolibets de tous côtés, mais cela ne m'empêchera pas d'énoncer clairement la position qui me paraît juste. Je voudrais dire au premier ministre que tout le système pêche par la base. Je ne puis même pas me déclarer d'accord avec la création d'un comité spécial pour étudier cette question. Je crois le moment venu d'obtenir que les traitements des députés relèvent d'un système de classement de fonctionnaires, afin qu'ils soient augmentés chaque année comme le sont les traitements des fonctionnaires, et pas davantage.

Des voix: Adopté.

M. Lewis: Si tous les députés sont d'accord avec cette proposition...

Une voix: Quel serait le mode de classement?